

Réf. communale : **802**
No CAMAC : **249522**



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du **20.06.2026** au **20.07.2026**

Compétence
(ME) Municipale Etat

Parcelle(s)	No ECA	Coordonnées (E / N)
180	419	2532680/1157335
Nom de la commune :	Villars-Sainte-Croix	
Nature des travaux :	Construction nouvelle	
Description de l'ouvrage :	Démolition d'un garage et reconstruction d'un couvert pour 2 voitures et d'un réduit.	
Situation :	La Rapille 6	
Propriétaire(s) :	BAJRAMI FERIZ , BUTZBERGER BAJRAMI CORINNE	
Auteur(s) des plans :	MONNAY JÉRÉMIE PANGOLIN ARCHITECTURE	
Demande de dérogation :	Dérogation à l'article 4.5 RPGA concernant la forme des toits et un dérogation à l'article 14.12 RPGA concernant un terrassement de plus de 150cm de hauteur.	
Particularité(s) :		

Le dossier d'enquête peut être consulté entièrement sur le site internet de la commune :

www.villars-sainte-croix.ch → Au pilier public



Demande de permis de construire (P)

N° CAMAC : 249522

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. Commune (*) : Villars-Sainte-Croix
2. Lieu-dit :
et/ou adresse (*) : La Rapille 6
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2532680 / 1157335 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. No de parcelles (*) : 180
5. No ECA : 419
6. Note recen. architectural :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :
Nom, Prénom : BAJRAMI FERIZ Raison sociale :
Adresse : La Rapille 6 Tél. : 0787656978
NPA / Localité : 1029 VILLARS-SAINTE-CROIX E-mail : info@rabogroup.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : Raison sociale :
Adresse : Tél. :
NPA / Localité : E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : Raison sociale :
Adresse : Tél. :
NPA / Localité : E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)
Projet nécessitant : ☒ Architecte ☐ Ingénieur ☐ Exception art. 106 LATC
Nom, Prénom : MONNAY JÉRÉMIE N° REG : 2016/0681
Profession : Architecte
Raison sociale : PANGOLIN ARCHITECTURE E-mail : jeremie.monnay@gmail.com
Adresse : Rue du Bourg aux Favre 7 Tél. : 0797583034
NPA / Localité : 1870 MONTHEY Fax :

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

☐ Adjonction ☐ Agrandissement ☐ Changement / nouvelle destination des locaux

☒ Construction nouvelle ☐ Démolition partielle ☐ Démolition totale

☐ Reconstruction après démolition ☐ Reconstruction après incendie ☐ Rénovation totale

☐ Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :
Démolition d'un garage et reconstruction d'un couvert pour 2 voitures et d'un réduit.

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)
Dérogation à l'article 4.5 RPGA concernant la forme des toits et un dérogation à l'article 14.12 RPGA concernant un terrassement de plus de 150cm de hauteur.

Particularités

12.

a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :

☐ Oui ☒ Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)

☐
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

☐
13.

a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)

☐
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)

☐
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)

☐
14.

Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)

☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV
15.

Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)

☐
16.

Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :

N° FAO :
17.

Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :

☒ Oui ☐ Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE20. **Maître de l'ouvrage (*) :**

- ☐ 01 CFF
☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU)
☐ 07 Swisscom
☐ 08 La Poste
☐ 10 Canton
☐ 11 Entreprise de droit public d'un canton
☐ 15 Commune
☐ 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
☐ 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
☐ 23 Caisse maladie, SUVA
☐ 24 Banque, fond immobilier, holding financière
☐ 31 Usine d'électricité privée
☐ 32 Usine à gaz privée
☐ 33 Chemin de fer privé
☐ 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
☐ 42 Coopérative de logement
☐ 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
☐ 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
☐ 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
☒ 61 Particulier et hoirie
☐ 63 Organisation internationale, ambassade
☐ 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : FERIZ BAJRAMI

Raison sociale :

Adresse : La Rapille 6

Tél. : 0787656978

NPA / Localité : 1029 VILLARS-SAINT-CROIX

E-mail : info@rabogroup.ch

21. **Direction des travaux (*) :**

Nom, Prénom : FERIZ BAJRAMI

Raison sociale :

Adresse : La Rapille 6

Tél. : 0787656978

NPA / Localité : 1029 VILLARS-SAINT-CROIX

E-mail : info@rabogroup.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE30. Genre de construction ([aide](#)) (*) : ☐ Bâtiment ☒ Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur ☐ Construction particulière30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : ☒ Oui ☐ Non

31. Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie ☐ 11 Alimentation en eau
☐ 12 Usines d'électricité et réseaux
☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
☐ 14 Chauffage à distance
☐ 19 Autre
☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
 Elimination des déchets ☐ 22 Ordures ménagères
☐ 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking ☐ 31 Routes nationales
☐ 32 Routes cantonales
☐ 33 Routes communales
☐ 34 Route, place de stationnement
☐ 35 Parking couvert
 Autre transport et communication ☐ 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
☐ 42 Constructions pour les bus et tramway
☐ 43 Constructions pour la navigation
☐ 44 Constructions pour les transports aériens
☐ 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
☐ 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 249522

Education, recherche, santé, loisirs, culture	☐ 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité) ☐ 52 Formation supérieure ou recherche ☐ 53 Hôpital ☐ 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale ☐ 55 Autre établissement de santé spécialisé ☐ 56 Installation de loisirs et de tourisme ☐ 57 Eglise et bâtiment à but religieux ☐ 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments ☐ 59 Salles omnisports et salles de sport
Autres infrastructures	☐ 61 Aménagement de berges et barrages ☐ 62 Constructions pour la défense nationale ☐ 69 Autres infrastructures ☐ 71 Maison individuelle à un logement, isolée ☐ 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle ☐ 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement ☐ 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation ☐ 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale ☒ 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation ☐ 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	☐ 81 Construction agricole ☐ 82 Construction sylvicole ☐ 83 Améliorations foncières
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	☐ 91 Fabrique, usine, atelier ☐ 92 Halle, dépôt, silo, citerne ☐ 93 Bât. administratif, bureaux ☐ 94 Bât. commercial, magasin ☐ 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc... ☐ 96 Autres hébergements de courte durée ☐ 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33.

Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

☐ 5 m
 ☐ 10 m
 ☒ 25 m
 ☐ 50 m

☐ 100 m
 ☐ 250 m
 ☐ 500 m
 ☐ 1000 m

34.

L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35.

Dans un plan général d'affectation (PGA)

☒

Dans un plan partiel d'affectation (PPA)

☐

Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

☐

Nom et/ou No de la zone :

36.

Secteur de protection des eaux :

☐ Au
 ☒ üB
 (Si zones S, cocher la question N° 115)

37.

A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

☐

(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38.

☒ a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

☐ b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40.

Alimentation en eau de boisson :

☐ Réseau public
 ☐ Alimentation privée

41.

Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :

☐ Existante
 ☐ Projetée

Distance [m] :

Ramassage des déchets

42.

a) Conteneurs ordures ménagères

☐ Existant ☐ Projeté

b) Différenciés

☐ Existant ☐ Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

☐

Suppression des barrières architecturales

43.

☐

La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (*art. 36 et 37 RLATC*)
- ☐

Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49.

☐

Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)
- ☐

Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357*)

Déchets de chantier

50.

☐

Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55.

☐

La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m²]	1491	0	0	1491
61. Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	1491	0	0	1491
62. Surface bâtie [m²] (B)	157	64	51	170
63. Surface brute utile des planchers [m²] (C)	216	0	0	216
dont consacrée au logement [m²]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.21
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.15
65. Cube SIA [m³]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
<i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	40000	CFC 1 à 5 [CHF]		
<i>Honoraires et TVA compris</i>				

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75.	Description du projet (*)			
	Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	Sans logements
	Nb total de bâtiments transformés			1
	Nb total de bâtiments démolis	1		
	<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>			

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	2	2	2	2
82. Places non couvertes	2	0	0	2
83. Total (<i>à reporter sous question N° 10</i>) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	4	2	2	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	4	0	4

Fiche bâtiment [1]

B1

Type de travaux [\(aide\)](#) (*) :

Bâtiment démolì

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

☐

Assainissement énergétique

☐

Assainissement système de chauffage

☐

Transformations / rénovations intérieures

☐

Changement d'affectation

☐

Agrandissement chauffé

☐

Agrandissement non chauffé

☐

Installation solaire thermique

☐

Installation solaire photovoltaïque

☒

Autres travaux de transformation

B2

N° de parcelle (*) :

180

B3

N° ECA :

419

En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4

Rue/lieu (*) :

La Rapille 6

B5

Dénomination du bâtiment :

garage

B6

Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7

Catégorie de bâtiment (*) :

Bâtiment sans usage d'habitation

Classe :

Garages

B8

Surface au sol du bâtiment [m²] :

51

B9

Surface brute utile des planchers [m²] :

B10

Surface brute des planchers pour le logement [m²] :

Pour les activités [m²] :

B11

Cube SIA [m³] :

B12

Nombre de niveaux total *(y. c. sous-sols et demi-niveaux)* :

B13

Nombre total de logements après travaux (*) :

0

Nb 1 pce :

Nb 2 pce :

Nb 3 pce :

Nb 4 pce :

Nb 5 pce :

Nb 6 pce ou plus :

B14

Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15

Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal:

Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal:

Aucune

Pour générateur secondaire:

B17a

Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal:

Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

B17b

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal:

Aucune

Pour générateur secondaire:

B18

La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :

☐ Oui ☒ Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19

Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

☐ Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toitureMatériau, couleur :

Mode de couverture, couleur :

Type de fermeture : ☐ Stores ☐ Volets

b) ☐ Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. ☐ Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45. a) Ascenseur, monte-charge: ☐ Electrique ☐ Hydrauliqueb) Rampe/plate-forme ajustable: ☐ Electrique ☐ Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litresd) ☐ Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : ☐ Antenne collective☐ Antenne extérieure☐ Antenne intérieure
☐ Parabole☐ Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
MME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli ☐
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli ☐

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE : Informations complémentaires :

465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation ☐ EN 6

468. Serres artisanales ou agricoles chauffées ☐ EN 7

474. Halles gonflables ☐ EN 8

Installations techniques du bâtiment

450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) ☐ 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) ☐ 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire ☐ Annexe
(ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)
- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) ☐ EN-VD-5
- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m ☐ Annexe

456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd ☐

461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables ☐ EN-VD-72

462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire ☐ EN-VD-3

463. Installation de ventilation ☐ EN-VD-4

464. Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification ☐ EN-VD-5

466. Installation de production d'électricité par combustible ☐ EN 9

475. Résidences secondaires ☐ EN-VD-3

Divers

470. Installation de chauffage en plein air ☐ EN-VD-10

471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN ☐

473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage ☐ EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation ☐ EN 13

476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) ☐ EN-VD-15

477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application ☐

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Page 7 / 15

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101.

Situation particulière

☐

Dans un plan cantonal d'affectation

☐

Dans un plan cantonal de protection *(sauf Lavaux)*

102.1

Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)

☐

Oui

☒

Non

102.2

Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)

☐

Oui

☒

Non

102.3

Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.

☐

66 A

102.4

Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).

☐

66 B

102 A.

L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)

☐

102 B.

L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

☐

103.

Dans l'aire forestière

☐

104.

A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt

☐

105.

a) Le projet implique un défrichement de [m²] :

(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)

b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)

☐

Annexe

106 A.

Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :

☒

Oui

☐

Non

43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).

- Inondations par crues des cours d'eau (INO)

☐

- Laves torrentielles (LTO)

☐

- Glissement de terrain permanent (GPP)

☐

- Glissement de terrain spontané (GSS)

☐

- Inondations par remontée de lac (LAC)

☐

- Chutes de pierres et blocs (CPB)

☐

- Effondrement ou affaissement (EFF)

☐

- Avalanches (AVA)

☐

- Ruissellement (RUI)

☒

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B.

Dans un site pollué

(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)

☐

Ancienne décharge

☐

Site industriel pollué

☐

Lieu d'accident

107.

Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection

(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

☐

108.

Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage

☐

110.

Dans une région archéologique

☐

111.

Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)

(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

☐

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

112.1

a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.

☐

53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.

☐

53

112.2

Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.

☐

53 B

112.3

Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).

☐

53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4

Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM)

☐

54

- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)

☐

54

- Logements étudiants (LE)

☐

54

- Logements à loyers abordables (LLA)

☐

54

Page 8 / 15

Bruit

113.

Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB

(rapport acoustique nécessaire)

[X]

Annexe

114.

Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

[]

Protection des eaux

Annexes

115.

Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)

[]

116.

Projet situé à moins de 20 m de :

[] la rive d'un lac

[] d'un cours d'eau à ciel ouvert

[] d'un cours d'eau sous voûtage

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117.

Déversement des eaux météoriques

Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau

[]

Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)

[]

118.

Infiltration des eaux météoriques dans le sol

Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)

[]

Ouvrage d'infiltration

[]

119.

Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

[]

120.

Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

[]

Eaux usées

121.

Evacuation sans passer par une STEP

[]

122.

Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

[]

123.

Raccordement à la fosse à purin

[]

52

Réseaux routier et ferroviaire

124.

Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)

[]

62

125.

Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci

[]

126.

A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale

[]

127.

A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire

(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)

[]

Annexe

128.

Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

[]

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150.

a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr

b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série

[]

[]

43, 51, 64

43, 51, 64

151.

Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)

[]

43, 51, 64

152.

Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail

[]

51

Environnement

153.

Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)

[]

64

154.

Installations de production d'énergie (EIE)

[] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon

[] Raffinerie de pétrole

[] Installation géothermique (plus de 5 MWth)

[] Installation thermique (plus de 100 MWth)

[] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155.

Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux

[]

43

156.

Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale

[]

43

Page 9 / 15

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) ☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m² (EIE) ☐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	☐	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	☐	43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines ☐ Acières (EIE) ☐ Vieux métaux (EIE) ☐ Aluminium (EIE) ☐ Métaux non ferreux (EIE)	☐	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Bois	Annexes
------	---------

159.	Bois et traitement du bois ☐ Panneaux d'agglomérés (EIE) ☐ Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	☐	43, 64
------	--	--------------------------	--------

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais ☐ Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) ☐ Stockage de plus de 1000 t (EIE) ☐ Transformation (<i>> de 5000 m² ou 10'000 t/an</i>) (EIE) ☐ Synthèse de produits	☐	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	☐	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	☐	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	☐	43
164.	Produits agro-alimentaires	☐	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	☐	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	☐	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	☐	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	☐	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) ☐ Cimenteries (EIE) ☐ Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	☐	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	☐	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	☐	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de 500'000 m³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	☐	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	☐	
204.	Installations de traitement des déchets ☐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ☐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	☐	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	☐	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³ ☐	
		Retenue au dessus du terrain naturel ☐	
		Volume d'eau permanent m³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX**Annexes**

250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	☐	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	☐	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement ☐ Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	☐	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	☐	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	☐	
255.	Fosses à purin	☐	52
256.	Fumières	☐	52
257.	Silos à fourrage	☐	43
258.	Installations de biogaz.	☐	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros ☐ Capacité jusqu'à 5000 t/an ☐ Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL**Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil**

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	☐	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	☐	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	☐	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	☐	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	☐	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	☐	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	☐	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	☐	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	☐	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	☐	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	☐	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	☐	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	☐	43
------	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS**Sport**

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	☐	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	☐	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	☐	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	☐	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	☐	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	☐	
355.	Stands de tir ☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille ☐ eau non chauffée	32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²	32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²	32, EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille ☐ eau non chauffée	
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²	EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²	EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	☐	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	☐	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	☐	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	☐	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (<i>joindre le préavis du Concordat des téléskis</i>) départ : / arrivée : /	☐	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	☐	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	☐	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	☐	43
365.	Places de jeux	☐	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	☐	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	☐	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (<i>intérieur, souterrain ou en toiture</i>)	☐	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (<i>terrain ou bâtiment</i>)	☐	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	☐	64
404.	Garages professionnels	☐	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	☐	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (<i>incendie, explosion, pollution,intoxication etc.</i>) ☐ Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) ☐ Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) ☐ Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	☐	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	☐	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	☐	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (<i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i>)	☐	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (<i>joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant</i>) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (<i>à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT</i>)	☐ ☐ ☐	Annexe ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	☐	

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

G. ANNEXES

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Monthey, le 10.06.2026

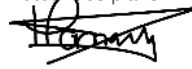
Propriétaire(s) :



Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

**Destinataire des factures (*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) : BAJRAMI

Prénom : FERIZ

Raison sociale :

Tél. :

Adresse, N° (*) : La Rapille

6

E-mail :

N° postal (*) : 1029

Localité (*) : VILLARS-STE-CROIX

Lieu, date et signature (*) : Monthey, le 10.06.2026



Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

Tél. (*) :

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	BAJRAMI FERIZ	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	La Rapille 6		
Tél. :	0787656978	E-mail :	info@rabogroup.ch
NPA :	1029	LOCALITE :	VILLARS-SAINTÉ-CROIX

Nom, Prénom :	BUTZBERGER BAJRAMI CORINNE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	La Rapille 6		
Tél. :		E-mail :	
NPA :	1029	LOCALITE :	VILLARS-SAINTÉ-CROIX

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	MONNAY JÉRÉMIE	RAISON SOCIALE :	PANGOLIN ARCHITECTURE
Adresse :	Rue du Bourg aux Favre 7		
Tél. :	0797583034	E-mail :	jeremie.monnay@gmail.com
NPA :	1870	LOCALITE :	MONTHEY

Fiche bâtiment [2]

B1

Type de travaux [\(aide\)](#) (*) :

Nouveau bâtiment

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

☐

Assainissement énergétique

☐

Assainissement système de chauffage

☐

Transformations / rénovations intérieures

☐

Changement d'affectation

☐

Agrandissement chauffé

☐

Agrandissement non chauffé

☐

Installation solaire thermique

☐

Installation solaire photovoltaïque

☐

Autres travaux de transformation

B2

N° de parcelle (*) :

180

B3

N° ECA :

En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4

Rue/lieu (*) :

La Rapille 6

B5

Dénomination du bâtiment :

Couvert à voiture et réduit

B6

Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7

Catégorie de bâtiment (*) :

Bâtiment sans usage d'habitation

Classe :

Garages

B8

Surface au sol du bâtiment [m²] :

64

B9

Surface brute utile des planchers [m²] :

B10

Surface brute des planchers pour le logement [m²] :

Pour les activités [m²] :

B11

Cube SIA [m³] :

B12

Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :

B13

Nombre total de logements après travaux (*) :

0

Nb 1 pce :

Nb 2 pce :

Nb 3 pce :

Nb 4 pce :

Nb 5 pce :

Nb 6 pce ou plus :

B14

Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15

Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Aucune

Pour générateur secondaire:

B17a

Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

B17b

Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Aucune

Pour générateur secondaire:

B18

La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :

☐ Oui

☐ Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))

déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)

joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19

Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

☐ Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39.

a) Façades, toiture

Matériau, couleur :

Crépi, béton

Mode de couverture, couleur :

Type de fermeture :

☐ Stores

☐ Volets

b) ☐ Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44.

☐ Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux

(cocher aussi la question No 408)

45.

a) Ascenseur, monte-charge:

☐ Electrique

☐ Hydraulique

b) Rampe/plate-forme ajustable:

☐ Electrique

☐ Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile :

litres

d) ☐ Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46.

Raccordement TV/radio :

☐ Antenne collective

☐ Antenne extérieure

☐ Antenne intérieure

☐ Parabole

☐ Câble télé réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48.

Qh (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

Qhli (MJ/m².an) :

Informations complémentaires :

453.

a) Qh est inférieur ou égal à Qhli

☐

b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

☐

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE :

Informations complémentaires :

465.

Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation

☐

EN 6

468.

Serres artisanales ou agricoles chauffées

☐

EN 7

474.

Halles gonflables

☐

EN 8

Installations techniques du bâtiment

450.

a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)

☐

65A

b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)

☐

65B

c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire

☐

Annexe

(ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)

- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)

☐

EN-VD-5

- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m

☐

Annexe

456.

Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd

☐

461.

Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables

☐

EN-VD-72

462.

Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire

☐

EN-VD-3

463.

Installation de ventilation

☐

EN-VD-4

464.

Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification

☐

EN-VD-5

466.

Installation de production d'électricité par combustible

☐

EN 9

475.

Résidences secondaires

☐

EN-VD-3

Divers

470.

Installation de chauffage en plein air

☐

EN-VD-10

471.

Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN

☐

473.

Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

☐

EN 12

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation

☐

EN 13

476.

Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)

☐

EN-VD-15

477.

Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

☐

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

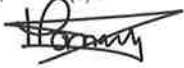
SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Monthey, le 10.06.2026

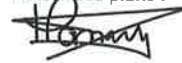
Propriétaire(s) :



Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :



Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	BAJRAMI	Prénom :	FERIZ
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse, N° (*) :	La Rapille	E-mail :	
N° postal (*) :	1029	Localité (*) :	VILLARS-STE-CROIX

Lieu, date et signature (*) : Monthey, le 10.06.2026



Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 20.06.26 au 20.07.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Georges Chenet

Tél. (*) : 021 701 1610 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

p.o. S. Naldi



PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

PLAN DE SITUATION POUR ENQUETE

Commune

VILLARS-SAINTE-CROIX

Propriétaire

BAJRAMI Feriz et BUTZBERGER BAJRAMI Corinne

Parcelle

180

Surface

1'491 m²

Adresse

La Rapille 6

Echelle

1:500

Coordonnées

2532680 / 1157335 / Altitude = -500 m

dont:

Habitation, no ECA 418a, 136 m²

Bâtiment (souterrain), no ECA 418b, 106 m²

Garage, no ECA 419, 51 m²

Jardin, 1'054 m²

Champ, prêt, pâturage, 12 m²

Informations sur le projet

Objet

: Construction d'un couvert et d'un réduit

Zone d'affectation

: Zone de Villas A selon plan général d'affectation du 14 août 2006

Degré sens. bruit

: III

Secteur de protection des eaux

: ũB

Sites pollués

: Aucun

Recensement architectural et sites

: Aucun

Limites des constructions

: Limite des constructions des routes définie par l'article 36 de la LRou

Dérogations

: Art. 4.5 RPGA (forme des toits)

: Art. 14.12 RPGA (terrassement)

Mise à jour RF

: La réalisation de ce projet implique une mise à jour des plans du registre foncier

Type de mensuration

: Mensuration numérique ancienne et MP74

N° CAMAC

: 249522

Propriétaire(s) voisin(s)

Parcelle 68

PPE 5651/397 et 5651/398

Parcelle 169

PPE 5651/314 et 5651/315

Parcelle 179

Pilloud Vivette

Légende

Bâtiment projeté

Couvert projeté

A démolir

Le propriétaire

La Municipalité

Etabli le 7 avril 2026

Rémi Girard, géomètre breveté

GEOSUD

Ingénieurs et géomètres

Avenue de la Gare 40

1618 Châtel-St-Denis

021 948 71 96

veveyse@geosud.ch

www.geosud.ch

ACU/MV C7468-plan-art 180.dwg

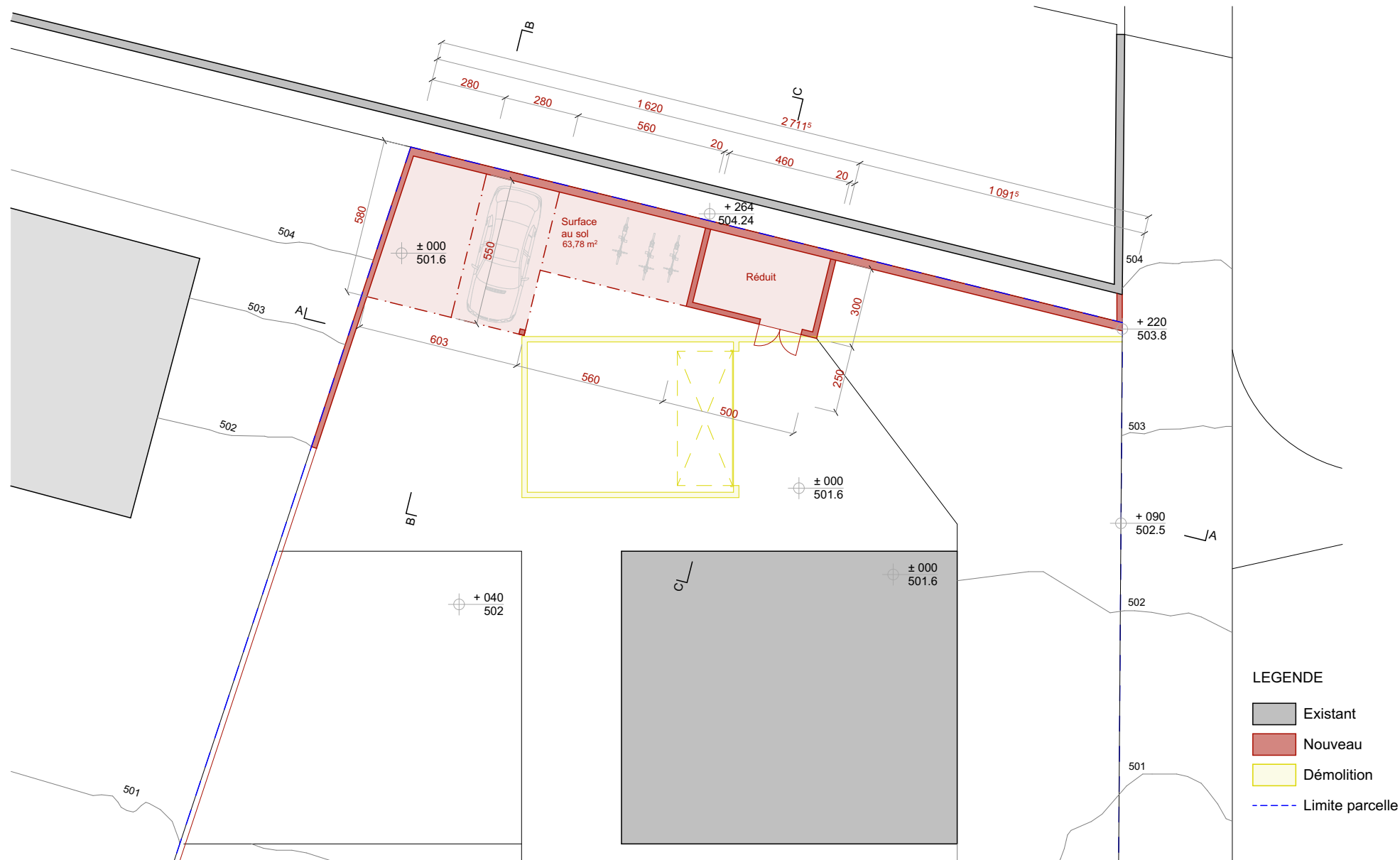
Servitudes grevant la parcelle 180

D	13.03.1961 010-150529	Canalisation(s) d'égouts ID.010-2003/014051
D	17.04.1970 010-160877	Canalisation(s) d'eau ID.010-2003/014320
C	17.04.1970 010-160877	Canalisation(s) d'égouts ID.010-2003/014321

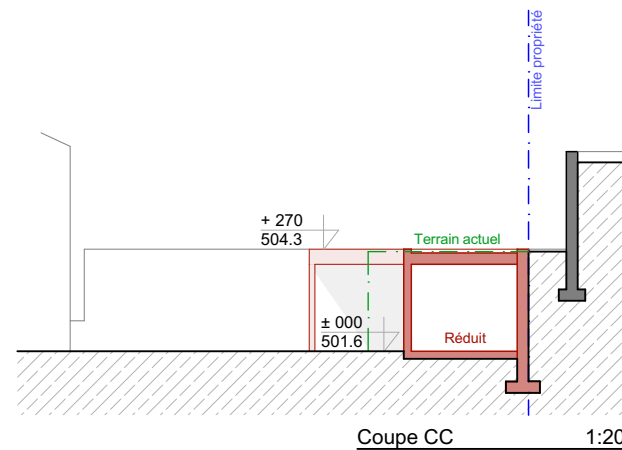
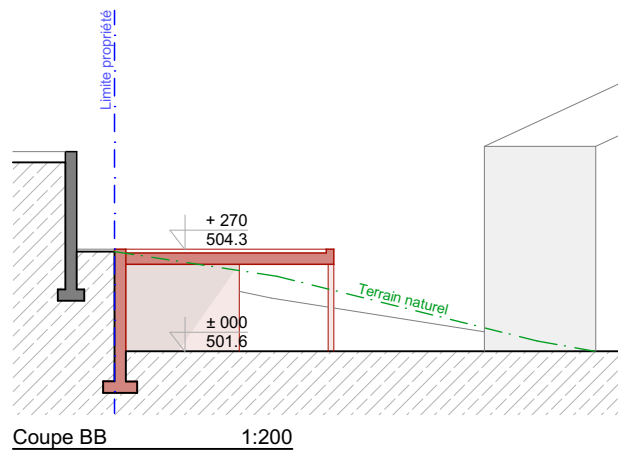
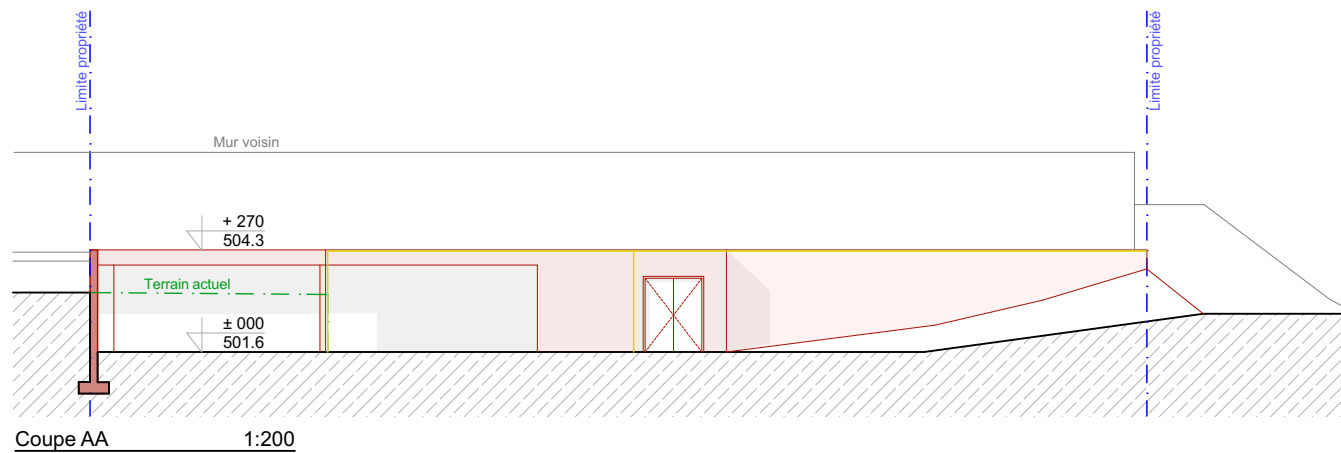
Mentions grevant la parcelle 180

Aucune

Source : Géodonnées © Etat de Vaud le 02.04.2026



Architecte et Mandataire :
Monnay Jérémie : Date : Signature:



LEGENDE

- Existant
- Nouveau
- Démolition
- Limite parcelle

Architecte et Mandataire :
Monnay Jérémie : Date :

Signature:



Direction générale du territoire
et du logement
Centrale des autorisations en
matière de construction (CAMAC)
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne
www.vd.ch/camac

Att_CO

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION ELECTRONIQUE

selon l'art. 73 al. 1^{quater} RLATC

A remplir par la.le mandataire

Commune : Villars-Sainte-Croix
Dossier CAMAC n° : 249522
Adresse/lieu-dit du projet : La Rapille 6

Nom du plan ou document « papier » <i>Ex : Plan de situation</i>	Nom du fichier (pdf) <i>Voir la directive : lien</i>	Date de création du fichier (PDF)
Formulaire CAMAC	249522	10.06.2026
Fiche bâtiment 2 CAMAC	249522-fiche bâtiment 2	10.06.2026
Plan du géomètre	C7468-2026.04.07-plan-art 180	08.04.2026
Procuration	Villars-Sainte-Croix Procuration Feriz	15.04.2026
Plan du projet	26-01_FBVSC-01 Plan	15.04.2026
Façades et coupes du projet	26-01_FBVSC-02 Coupes	15.04.2026
Formulaire 43DN	Formulaire 43DN - 249522	10.06.2026

La.Le mandataire soussigné.e certifie que les plans et documents contenus dans les fichiers nommés ci-dessus sont identiques à la version papier signée et déposée à la commune en date du 16/04/2026 .

Nom et prénom Monnay Jérémie
Date 15.04.2026
Signature

Formulaire 43 - DN

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Démolition d'un garage et construction d'un couvert à voiture
Commune	Villars-Sainte-Croix
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	419
Parcelle	180
Maître de l'ouvrage	Bajrami Feriz et Bajrami Corinne
Mandataire principal	Pangolin Architecture - Monnay Jérémie
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 78 - Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
Type construction	ECA_IV - Construction artisanale/agricole/industrielle perm.
Dangers	Ruissellement



2. Danger - Ruissellement

2.1 Intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

Hauteur d'eau ≤ 0.1 en [m]

2.2 Résultats - Ruissellement

Résultat

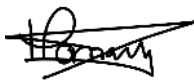
Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site www.protection-dangers-naturels.ch

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Lieu - date - signature du maître d'ouvrage

Monthey, le 10.06.2026



Lieu - date - signature du mandataire principal ou le bureau spécialisé

Raison sociale

Monthey, le 10.06.2026



PROCURATION

Les personnes soussignées :

La propriétaire, **Corinne Butzberger Bajrami**, née le 18.06.1979, La Rapille 6, 1029 Villars-Sainte-Croix en Suisse et le propriétaire, **Feriz Bajrami**, né le 10.02.1978, La Rapille 6, 1029 Villars-Sainte-Croix en Suisse.

Déclarent donner procuration avec pouvoir de substitution à

Jérémie Monnay, né le 08.08.1986, Rue du Bourg aux Favre 7, 1870 Monthey en Suisse

pour les représenter, déposer et prendre connaissance du dossier, recevoir toute correspondance et agir en leurs noms auprès de la Commune de Villars-Sainte-Croix dans le cadre de la demande d'autorisation de démolition d'un garage et la construction d'un couvert pour deux voitures avec réduit, sis sur la parcelle 180, commune de Villars-Sainte-Croix, propriété de lui-même.

Le décès, la déclaration d'absence, l'incapacité ou la faillite des représentés ne met pas fin à la présente procuration.

Cette procuration est valable jusqu'à la fin de la procédure, respectivement l'entrée en force de la décision de l'autorité de la procédure décisive.

Il n'est pas possible de garantir la confidentialité lors d'échanges de courriels. Les représentés ont connaissance des risques existant et autorisent le représentant à recourir à la communication par courriels (entrants et sortants) aussi bien que par la plateforme « CAMAC ».

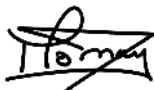
Pour tous les litiges qui résulteraient de la présente procuration, le for est au domicile du représentant et les droits suisse et valaisan sont applicables.

Pour le surplus, les rapports entre le représentant et les représentés sont réglés par le droit privé.

Lieu Monthey le 15.04.2026

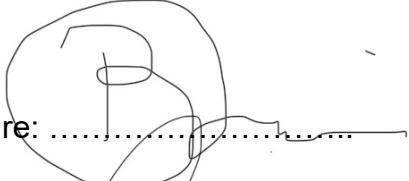
Représentant:

Jérémie Monnay :

Signature: 

Représentés:

Corinne Butzberger Bajrami :

Signature: 

Feriz Bajrami :

Signature: 